



Belgian Implementation of EESSI



Co-financed by the European Union  
Connecting Europe Facility

Information destinée avant tout aux professionnels de la sécurité sociale en Belgique

## BelEESSI: état des lieux & prochaines étapes

10 octobre 2018

-----

### 1. Schémas, processus, contenus de sécurité sociale : l'analyse business bourgeoise !

Début juillet ont eu lieu une série de réunions sectorielles dédiées à l'analyse business des BUCs. En d'autres termes, il s'agissait de transcrire les Business Use Case<sup>[3]</sup> (BUCs) et les Structured Electronic Documents<sup>[4]</sup> (SEDs) européens dans la réalité institutionnelle belgo-belge.

Concrètement, il s'agit d'« étiqueter » les institutions belges sur le flux entrant et sortant du BUC, en tenant compte des différents rôles : Case Owner, Counterparty, Liaison Body ou Institution Compétente, ...

Sur la base de ces ateliers sectoriels, les premiers résultats concrets du projet ont été établis dans un document par BUC qui fait l'objet d'une validation et correction par toutes les institutions concernées. Ces documents ont essentiellement pour but d'assigner formellement les rôles et responsabilités nécessaires à la mise en œuvre des BUCs au niveau belge.

D'autre part, nous voyons également que la matrice consolidée, reprenant un aperçu de tous les détails nécessaires pour la mise en œuvre de EESSI en Belgique, devient de plus en plus complète.

Le volet 'Analyse Business' bourgeoise clairement et afin de soutenir au mieux ce processus, deux consultants Smals viennent de renforcer l'équipe: Anthony Cavallo et Steven Beyen.

Le suivi et les "to dos" convenus en réunions sectorielles sont essentiels pour la bonne suite de celles-ci. Contact sera pris avec chaque chef de projet des IPSS afin de s'assurer que l'on puisse obtenir les informations demandées avant d'organiser la prochaine réunion sectorielle (encore ce mois d'octobre).

Par ailleurs, l'analyse business pour le secteur "Pensions" est en voie d'être terminée. Deux réunions sectorielles ont permis de réaliser le routage pour tous les BUCs pensions.

---

<sup>[3]</sup> Documents qui décrivent et représentent les processus business européens, à savoir les échanges d'informations nécessaires pour le traitement du cas individuel d'un assuré en vertu des règlements de coordination. En d'autres termes, ces documents contiennent les différentes étapes business qui doivent ou peuvent être entreprises par les institutions pour traiter un cas individuel.

<sup>[4]</sup> Il s'agit de documents qui ont été conçus pour échanger des informations entre les Etats membres par voie électronique

## 2. Les premiers tests avec des Etats-Membres se mettent en place

Afin de progresser dans l'implémentation même des BUCs, une série de tests avec d'autres Etats-Membres sont actuellement programmés.

Il s'agit alors de tester l'échange de Structured Electronic Documents (SEDs) en environnement d'acceptance. Ainsi, pour le BUC LA\_04, des tests sont prévus entre nos institutions belges (l'ONSS et l'INASTI) et l'Autriche, l'Italie ou encore le Royaume-Uni.

L'INAMI est également sur le point de réaliser des tests avec la Pologne pour une série de BUCs Sickness.

Ces tests sont très importants afin de mettre à l'épreuve nos infrastructures techniques et souligner les points à améliorer avant l'étape finale de production.

Les différentes institutions de sécurité sociale sont encouragées à prendre contact avec leurs homologues étrangers afin de trouver des synergies et d'avancer dans l'implémentation technique des BUCS par le moyen des tests internationaux.

Vous voulez organiser des tests pour vos BUCs ? Contactez Lander Van de Sompel auprès du SPF Sécurité Sociale [lander.vandesompel@minsoc.fed.be](mailto:lander.vandesompel@minsoc.fed.be)

## 3. BelEESSI concrètement : l'impact à l'ONSS

L'ONSS est une des institutions partenaires du projet BelEESSI. L'Office doit notamment mettre en œuvre les BUCs pour le secteur « Législation applicable » et re-digitaliser une partie de ces processus. Nous avons posé 3 questions à Dominique D'Haene et Karlien Van Ongeval à propos de leur travail sur BelEESSI.



***Quels sont les grands défis que représente le projet BelEESSI pour votre organisation ?***

Depuis le début de l'eGov, l'ONSS conçoit de nombreuses applications pour traiter de manière optimale les dossiers individuels des citoyens et assurer la démarche de simplification administrative dans un environnement sécurisé. Il a par ailleurs une grande expertise en matière d'échange de données par-delà les frontières, problématique primordiale dans le cadre plus général de la lutte contre la fraude sociale.

C'est donc en toute logique et continuité que l'ONSS est pleinement engagé pour relever le défi de l'implémentation belge du projet européen EESSI et qu'il a été désigné pour figurer parmi les institutions européennes « pilote » pour débiter les échanges dans le domaine du détachement des travailleurs.

EESSI est un projet d'ampleur qui permettra à plus de 10.000 institutions de sécurité sociale nationales d'échanger de façon électronique, rapide et sécurisée les informations requises pour l'exécution des règlements européens de coordination de sécurité sociale entre les 32 pays concernés.

Ce défi est de taille au vu des exigences auxquelles il doit répondre.

Tout d'abord cette implémentation doit s'intégrer dans la dimension européenne des échanges et tenir compte des impératifs techniques imposés par le système européen.

Ensuite, c'est dans le cadre d'une gestion rigoureuse que doit se faire l'évolution des outils actuels dans l'optique de leur adaptation correcte et dans le planning fixé par la Commission européenne.

Plus encore, au-delà des impératifs liés aux impacts purement techniques, il convient de rencontrer les contraintes juridiques et administratives pour l'application juste des règles de coordination de sécurité sociale.

Et, last but not least, il faut évidemment tenir compte de l'investissement financier (nonobstant un cofinancement européen pour les institutions « pilote »), de la disponibilité en termes de ressources humaines et des changements à prévoir dans le *day-to-day work* et dans l'organisation globale des services concernés.

Plus concrètement les grands défis auxquels nous sommes confrontés dans le cadre d'EESSI sont concentrés dans la mise en œuvre par l'ONSS comme « *first mover* » des flux (BUC) concernant le secteur « Législation applicable », en collaboration étroite avec l'INASTI, qui s'opéreront par l'adaptation de ses applications informatiques actuelles.

« WABRO » (*Working Abroad*), a été développé pour les besoins du traitement automatisé des demandes de certificats « législation applicable » A1 (attestant du régime applicable dans les situations de détachement au départ de la Belgique et d'occupation simultanée dans plusieurs pays dont la Belgique e.a.).

Le second, l'outil « GOTOT IN », contient les données encodées des certificats A1 émis par les institutions étrangères qui en envoient une copie à l'ONSS (attestant du régime applicable dans les situations de détachement vers la Belgique et d'occupation simultanée dans plusieurs pays dont la Belgique).

Si ces outils sont constamment adaptés pour garantir leur degré de performance, de convivialité et d'efficacité, il va sans dire qu'ils seront naturellement adaptés pour inclure le mécanisme prévu par EESSI.

### **Comment vit le projet BelEESSI concrètement au sein de l'ONSS ?**

Nos hiérarchies respectives à l'ONSS et à la SMALS nous permettent évidemment de libérer tout le temps nécessaire, en tant qu'équipe de projet coordinatrice, pour participer à toutes les réunions globales et sectorielles (« Législation applicable ») organisées principalement par l'équipe BelEESSI.

Par ailleurs, nous restons aussi disponibles pour la gestion du projet distinct de cofinancement européen des institutions « pilote » pour les applications (« BeNAP » *Belgian National Application Pilots*).

Depuis cette année, le travail et les échanges entre nous sont devenus quotidiens vu que nous sommes entrés de plein pied dans les étapes de construction architecturale des échanges de données et de tests, étapes qui suivent la phase d'analyse des flux sur base des indications techniques «stables» reçues de la Commission européenne.

Nous accompagnons aussi les experts des autres directions de l'ONSS responsables du projet EESSI pour d'autres secteurs de la sécurité sociale (pensions, soins de santé, chômage, allocations familiales, recouvrement).

Nous participons aux réunions d'information et de suivi organisées régulièrement avec les organes de gestion et de contrôle interne de l'ONSS et le Comité de gestion de l'ONSS.

Nous organisons quand c'est nécessaire des entretiens informels et autres échanges entre l'équipe de projet et tous les niveaux de hiérarchie au sein de l'ONSS lorsque nous avons des informations importantes à communiquer sur le déroulement des étapes du projet.

Sur le plan opérationnel, nous établissons un planning évolutif pour la communication et les formations destinées à la Direction des Relations internationales, compétente dans ce secteur de la «législation applicable».

Pour cela, nous dépendons évidemment en grande partie de l'évolution des déploiements techniques, de la formation prévue par la Commission européenne (approche « *Train-the-trainer* ») et des leçons tirées des tests en cours avec d'autres pays « pilote » pour le secteur de la « législation applicable » et les cas de « détachement » (BUC « pilote »).

Ce projet spécifique se concentre bien sûr sur la mise en place de synergies constantes entre les institutions impliquées dans la traduction nationale des règles européennes de sécurité sociale dont EESSI est une composante ambitieuse.

Au niveau européen, nous participons depuis 2009 aux travaux du groupe d'experts dans ce secteur créé à l'initiative de la Commission européenne. Pour, d'une part, adapter les messages électroniques structurés proposés en fonction des besoins de terrain des institutions et d'autre part, construire les flux pour les échanger.

Bien que les messages et les flux soient définitifs, les membres du groupe continuent de se contacter pour échanger les questions concrètes apparues lors des tests que nous commençons dans nos pays respectifs. Nous nous rencontrons parfois aussi pour confronter nos expertises en l'état de nos travaux de réalisation interne.

***Vous êtes notamment en charge avec l'INASTI des situations de détachement des travailleurs. Comment vit cette thématique aujourd'hui ? Et quels changements surviendront suite à la mise en œuvre de la digitalisation d'EESSI ?***

Cela fait plus de dix ans que nous travaillons ensemble dans ce domaine bien particulier de la sécurité sociale applicable aux travailleurs transfrontaliers. Nous nous concertons bien entendu avec les services de l'INASTI vu que tous les BUCs de la législation applicable des travailleurs indépendants sont aussi potentiellement concernés.

Le binôme que nous formons comme coordinatrices EESSI pour l'ONSS, qui bénéficie aussi de nos compétences respectives «business» et «technique», est idéal car nos expertises du traitement de ces dossiers nous ont permis d'aborder ce rôle en toute connaissance de cause, ce qui n'est pas toujours le cas de collègues à l'étranger.

Même si cette matière constitue véritablement notre fonction dans nos organismes respectifs, et nous passionne réellement vu ses enjeux cruciaux pour les travailleurs mobiles et leur couverture sociale correcte, ce n'est pas toujours facile ! Car, il faut bien l'admettre, entre la remise en cause du concept et la détection d'abus et de fraudes, c'est surtout la question du détachement des travailleurs qui s'est invitée très largement dans les débats des dernières élections européennes et autres élections nationales.

Aujourd'hui, une proposition de réforme des règlements de coordination et des arrêts récents de la Cour de Justice de l'Union Européenne viennent enfin apporter des outils renforçant la collaboration entre les institutions dans le cadre de la lutte contre les fraudes et les erreurs.

Heureusement, nous sommes d'autant plus soutenues dans ce projet que l'ONSS est un fervent défenseur des valeurs européennes et partant des règles qu'elles appliquent dans le cadre de la mobilité des travailleurs salariés et des fonctionnaires.

Accueillant favorablement ce tournant annoncé, l'ONSS investit en effet pour mettre en place les procédures internes de mise en œuvre concrète de ces nouveaux moyens et faire évoluer les réalisations techniques par la Smals.

C'est dans ce contexte que EESSI prend place.

Pour l'ONSS, la digitalisation in fine de la gestion quotidienne des dossiers individuels des assurés sociaux à travers l'Europe ne se limite pas au bénéfice d'échanges de données strictement confidentielles plus rapides, efficaces et fiables entre les organismes de sécurité sociale.

La digitalisation implique de même et par nature une simplification administrative pour les citoyens et les entreprises qui utilisent leur droit à la libre circulation et aussi une utilisation réduite au strict minimum du papier et de l'envoi postal pour les institutions de sécurité sociale.

Nous sommes convaincues que ces échanges électroniques permettront surtout et fondamentalement un exercice plus rapide des droits des assurés et des contrôles plus efficaces, garantissant une continuité renforcée du bénéfice de leurs droits de sécurité sociale aux citoyens qui circulent librement au sein de l'Union européenne, qui devraient rassurer progressivement les partenaires et acteurs sceptiques de la mobilité européenne.

*Vous voulez également informer des défis et opportunités que représentent EESSI pour votre organisation et souhaiter faire part de vos avancées au secteur de la sécurité sociale ? Contactez Manuel Paolillo auprès du SPF Sécurité Sociale [manuel.paolillo@minsoc.fed.be](mailto:manuel.paolillo@minsoc.fed.be)*

#### 4. Autres infos utiles

##### **Avancées sur l'IR**

Afin de permettre au *clerk* à l'étranger d'identifier le bon *Counterparty* pour leur BUC, il est important de bien remplir l' *Institution Repository* (qui remplace le *Master Directory*) pour la Belgique.

Actuellement, nous sommes pleinement engagés à remplir l'IR pour toutes les institutions belges de sécurité sociale du réseau primaire. Mais vu le grand nombre de détails à remplir par institution, il s'agit ici d'une tâche ardue. La date limite de la Commission Européenne pour être prêt avec la population de l'IR est fin décembre 2018. Les acteurs du réseau secondaire de la sécurité sociale devront également être intégrés dans l'IR.

Très prochainement, une communication concernant l'IR sera envoyée à toutes les institutions afin de recueillir tous les données et de pouvoir déterminer les différents paramètres d'identification par institution et la manière de le remplir pour le réseau secondaire.

##### **La Roadmap du projet**

Le 15 juin 2018, la Roadmap du projet a été présentée au Collège des IPSS. Elle reprend les grands axes du projet et est utile pour bien comprendre le sens dans lequel progressent les étapes de la mise en œuvre d'EESSI au niveau belge. Elle est disponible sur le Sharepoint et peut être fournie sur demande.

##### **Les Monitoring Dashboard : reportings à la Commission européenne**

Tous les Etats font état de leurs progressions dans le cadre de la mise en œuvre nationale d'EESSI, que ce soit dans le cadre de projets européens pour lesquels ils ont reçu des financements, ou dans le cadre de la Commission administrative.

Un de ces "reportings" prend la forme du Monitoring DASHBOARD qui est un des éléments structurants du projet.

Cet exercice se veut transparent et relate où en sont les pays pour les différents aspects d'EESSI. On peut retrouver le dernier Dashboard sur Sharepoint et il peut être fourni sur demande.

### **Les chantiers à mettre en place : le support, les formations, ...**

Maintenant que l'analyse business a pris de l'élan, un autre volet important est en train d'être développé, à savoir celui de la formation.

Les premières formations *business* ont déjà été annoncées par la Commission et commenceront mi-octobre. Ces formations se concentrent principalement sur les différents concepts d'EESSI et offrent des conseils pratiques pour organiser les formations pour les utilisateurs finaux quant à l'utilisation des différents BUC et SED par secteur.

Le principe général des formations *business* et *techniques* concerne une approche de "Train-the-trainer".

Cela signifie concrètement que les institutions devront réaliser des formations spécifiques pour leurs agents pour les BUCs pour lesquels ils sont compétents.

Les formations *techniques* concernent essentiellement l'installation et la maintenance de RINA et de l'AccesPoint. Des ateliers sont aussi organisés à destination des développeurs qui doivent manipuler le protocole BMI implémenté dans le National Gateway. Ces formations sont donc destinées à un groupe limité de personnes, dans les équipes technique de la BCSS et de la Smals. D'autre part, des formations spécifiques à l'utilisation de RINA seront organisées dans les mois à venir.

Si vous avez des questions concernant les formations, vous pouvez toujours contacter Stephanie Moeneclaey auprès du SPF Sécurité Sociale [stephanie.moeneclaey@minsoc.fed.be](mailto:stephanie.moeneclaey@minsoc.fed.be)

### **L'accès au Sharepoint**

Afin de centraliser et organiser toute la documentation du projet, il est important que toutes les parties concernées aient accès à l'environnement de Sharepoint et l'utilisent autant que possible. Nous recommandons également d'utiliser le forum où tout le monde peut poser des questions sur n'importe quel sujet lié à EESSI, ce qui accroît également la transparence vis-à-vis de tous les partenaires.

Si vous rencontrez des problèmes d'accès à Sharepoint, vous pouvez toujours nous contacter à l'adresse suivante [beleessi@beleessi.fed.be](mailto:beleessi@beleessi.fed.be).

## **5. Mise en production**

Jusqu'ici les implémentations se faisaient dans un environnement de test pour les tests techniques et dans un environnement d'acceptance pour les tests réalisés avec les IPSS. Cet environnement d'acceptance étant aussi utilisé pour les tests avec les autres pays.

Ces deux environnements sont alignés sur la même version de logiciel et de composants qui correspondent au dernier release POST-PRR stable fourni par la Commission européenne et partagé par l'ensemble des Etats Membres. Un release majeur est cependant annoncé pour fin novembre 2018.

Celui-ci nécessitera à nouveau de nombreux tests et une validation de la part de l'ensemble des Etats Membres afin de pouvoir être utilisé pour le passage en production.



Vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter ? Veuillez envoyer un courriel à [beleessi@beleessi.fed.be](mailto:beleessi@beleessi.fed.be)

[Disclaimer - Vie privée](#)